

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 mai 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-05-423 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 mai 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 mai 2019 et séance extraordinaire du 13 mai 2019
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2019
 - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.9 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Souper-croisière du conseil de ville 2019 / Commandite
 - 4.10 Octroi de contrat / 401-120-19-03 / Services professionnels / Accompagnement et élaboration d'un plan stratégique 2020-2025 / Autorisation de signature
 - 4.11 Carrefour action municipale et famille / 31^e colloque annuel / « Agissons ensemble » / Autorisation de participation
- 5. Greffe et affaires juridiques**
 - 5.1 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 18-11-1060 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Prolongement de la rue Claude-Léveillée – phase 17 / Lots projetés 6 264 081 à 6 264 177 et 6 270 525
 - 5.2 Acquisitions / Voies ouvertes à la circulation / Article 72 de la Loi sur les compétences municipales / Lots 1 678 006 et 1 678 007 / Rues Brouillard et Chevrier
 - 5.3 Acquisition / Voie ouverte à la circulation / Article 72 de la Loi sur les compétences municipales / Lot 3 961 519 / Partie de l'avenue Marier
 - 5.4 Consentement / Offres de règlement hors cour / Dossier Cour supérieure 760-17-003915-157
 - 5.5 Modification / Règlement n^o 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches

- 5.6 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration et tous les travaux connexes
- 5.7 Renouvellement du bail / Hôtel de Ville / Autorisation de signature
- 5.8 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 avril 2019
- 6.2 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1753 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 / Élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 / Approbation MAMH
- 6.3 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1776 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 / Approbation MAMH
- 6.4 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1773 / Plans et devis / Surveillance / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 incluant les ouvrages connexes / Approbation MAMH
- 6.5 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine / Approbation MAMH

7. Ressources humaines

- 7.2 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.3 Comité de santé et de sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 20 mars 2019
- 7.4 Comité de santé et de sécurité du travail – cols bleus / Réunion du 3 avril 2019
- 7.5 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) / Mesure exceptionnelle dans un contexte de dotation / Autorisation de signature
- 7.6 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Mécanique / Autorisation de signature
- 7.7 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments
- 7.8 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers réguliers saisonniers
- 7.9 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier
- 7.10 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Inspectrice municipale 1
- 7.11 Service des loisirs et de la culture / Attribution de poste / Concierge
- 7.12 Service des loisirs et de la culture / Attribution de poste / Concierge
- 7.13 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations / Modification de la résolution 19-04-346
- 7.14 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Chef de section – Environnement
- 7.15 Service de sécurité incendie / Modification de statut / Pompier

- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 La Grande Boucle des Trois-Lacs 2019 / Autorisation et soutien technique
 - 10.2 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2018-2019 / Remboursement
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
 - 12.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-24 / Fourniture d'un véhicule – Ford Explorer « police interceptor »
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-25 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit
 - 13.2 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-28 / Fourniture d'un condenseur à air – 1 HP – 825 RPM
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Ordres de changement n^{os} 12 à 17 et 19 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil
 - 15.3 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1775.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau
 - 15.4 CPTAQ / Demande d'autorisation / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Remplacement du système de traitement des eaux usées / Lot 1 830 810 / Secteur Domaine-en-Haut / Règlement n° 1687
 - 15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste
 - 15.6 Financement supplémentaire / Entente / Réseau de transport métropolitain / Préparation des plans et devis / Construction / Tunnel piétonnier et cycliste / Rues des Asters et des Muguets
 - 15.7 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Remplacement du système des eaux usées / Secteur du Domaine-en-Haut / Règlement n° 1687
 - 15.8 Acquisition / Partie de la rue des Pruches / Lot 5 908 540 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature
 - 15.9 Ouverture / Rue des Châtaigniers / Lot 6 256 440 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Modification de la résolution 18-12-1118
 - 15.10 Acquisition / Partie de la rue des Châtaigniers / Lot 6 256 440 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature
- 16. Urbanisme**
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778
 - 18.2 Adoption de premier projet / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine
 - 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine

- 19. Direction générale**
19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

19-05-424 Adoption des procès-verbaux

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 6 mai 2019;
- séance extraordinaire du 13 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-425 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 13 mai 2019

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 13 mai 2019 et il en résume les décisions prises.

19-05-426 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-05-427 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Souper-croisière du conseil de ville 2019 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper-croisière du conseil de ville 2019 organisé par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au profit de son Fonds jeunesse;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$ soit versé à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre de commandite « Capitaine » dans le cadre de la tenue de la Croisière du conseil de ville le 19 juin 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-428 Octroi de contrat / 401-120-19-03 / Services professionnels / Accompagnement et élaboration d'un plan stratégique 2020-2025 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville se lance dans une démarche de planification stratégique 2020-2025, le tout afin de mieux définir ses priorités, défis et enjeux et d'orienter ses actions à moyen et long termes;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour les services professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par la firme SPB Psychologie organisationnelle inc. via GRISVERT pour les services professionnels en vue de l'accompagnement et l'élaboration d'un plan stratégique;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à la firme SPB Psychologie organisationnelle inc. via GRISVERT, 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 300, Longueuil (Québec), J4H 4E7, un contrat de services professionnels pour l'accompagnement et l'élaboration du plan stratégique 2020-2025, et ce, pour un montant de 79 475 \$, taxes applicables non comprises;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des biens et des services requis et rendus;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-429 Carrefour action municipale et famille / 31^e colloque annuel / « Agissons ensemble » / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT la tenue du 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai 2019;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de la conseillère Diane Morin au colloque « Agissons ensemble » du Carrefour action municipale et famille qui se déroulera à l'hôtel Château Roberval à Roberval;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de 489,66 \$, taxes applicables non comprises;

QUE les dépenses réellement encourues par la déléguée à cette fin lui soit remboursées sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-430 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 18-11-1060 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Prolongement de la rue Claude-Léveillé – phase 17 / Lots projetés 6 264 081 à 6 264 177 et 6 270 525

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 3 mai 2019, de la résolution 18-11-1060 relative à l'établissement de la contribution pour fins de parcs découlant d'une demande de lotissement visant à permettre la subdivision des lots 3 961 517 et 4 827 761, ainsi que de la résolution modifiée.

19-05-431 Acquisitions / Voies ouvertes à la circulation / Article 72 de la Loi sur les compétences municipales / Lots 1 678 006 et 1 678 007 / Rues Brouillard et Chevrier

CONSIDÉRANT que les rues Brouillard et Chevrier sont des voies ouvertes à la circulation depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT que les rues Brouillard et Chevrier formées respectivement des lots suivants :

Lot 1 678 006
Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil
Matricule 6228-97-7190-0-000-0000

Lot 1 678 007
Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil
Matricule 6228-98-4307-0-000-0000

n'ont jamais fait l'objet de cession en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a perçu aucune taxe foncière ou autre taxe similaire sur ces voies publiques depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir ces voies publiques selon la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1);

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des rues Brouillard et Chevrier formées des lots 1 678 006 et 1 678 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, le tout suivant la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-432 Acquisition / Voie ouverte à la circulation / Article 72 de la Loi sur les compétences municipales / Lot 3 961 519 / Partie de l'avenue Marier

CONSIDÉRANT que l'avenue Marier est une voie ouverte à la circulation depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ladite avenue formée du lot suivant :

Lot 3 961 519
Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil
Matricule 6126-98-0441-0-000-0000

n'a jamais fait l'objet de cession en faveur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a perçu aucune taxe foncière ou autre taxe similaire sur la partie de cette voie publique depuis plus de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir cette partie de voie publique selon la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ c C-47.1);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition d'une partie de l'avenue Marier formée du lot 3 961 519 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, le tout suivant la procédure prévue à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-433 Consentement / Offres de règlement hors cour / Dossier Cour supérieure 760-17-003915-157

CONSIDÉRANT le recours en dommages intenté par 9268-0354 Québec inc. contre la Ville dans le dossier n° 760-17-003915-157 de la Cour supérieure du district de Beauharnois pour un montant de 2 062 658 \$;

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités du Québec, assureur de la Ville, a pris fait et cause pour la Ville dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la correspondance de la firme représentant la Ville, PFD Avocats, datée du 7 mai 2019, indiquant d'éventuels paramètres pour un règlement hors cour entre les parties, pour laquelle la Ville ne renonce pas au bénéfice de la confidentialité associé à son secret professionnel;

CONSIDÉRANT que la police d'assurance en cour exige que l'assuré donne son accord aux paramètres de règlement hors cour apparaissant à ladite lettre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme PFD Avocats soit autorisée à effectuer des offres de règlement hors cour dans le présent dossier, le tout selon les paramètres prévus à sa lettre du 7 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-434 Modification / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1714 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavages, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT que le plan de lotissement en date du 6 juin 2016 portant la minute 22 116, adopté par le Règlement n° 1714 et annexé à la cédule « 4 » dudit protocole d'entente, n'a pas été déposé au cadastre au moment de l'entrée en vigueur du règlement et qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau plan de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 11 juin 2018, sous sa minute 24 451, a été déposé;

CONSIDÉRANT que ce nouveau lotissement a seulement pour conséquence de modifier les numéros de lots et que les dimensions et superficies de ceux-ci demeurent inchangés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ajouté à la cédule « 4 » du protocole d'entente adopté par le Règlement n° 1714, pour en faire partie intégrante, le plan de lotissement préparé par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, en date du 11 juin 2018, sous sa minute 24 451;

QUE les numéros de lot 5 935 801 à 5 935 821 soient modifiés respectivement par ceux qui les remplacent, soit les lots 6 256 421 à 6 256 441, partout où ils se trouvent dans le protocole d'entente.

« ADOPTÉE »

19-05-435 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration et tous les travaux connexes

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 13 au 17 mai 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1779 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et les honoraires professionnels pour les travaux d'installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 514 000 \$ à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 24 882;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 499;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1779 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-05-436 Renouvellement du bail / Hôtel de Ville / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le bail en cours entre la Ville et Complexe Santé des Trois-Lacs S.E.C. pour les locaux de l'hôtel de Ville arrive à échéance le 30 avril 2021;

CONSIDÉRANT la volonté des parties à l'effet de remplacer les clauses « durée prolongée et options de prolongation » pour y prévoir une durée de cinq ans commençant rétroactivement au 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de résilier le bail dès le 1^{er} mai 2022 soit lors de sa quatrième année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un amendement au bail afin de prévoir les termes et conditions relatifs à cette prolongation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un cinquième amendement au bail dont le texte sera substantiellement conforme à celui transmis par M^e Donald Jubinville, notaire, en date du 25 avril 2019, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-437 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que le projet de loi n°108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.

« ADOPTÉE »

19-05-438 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 avril 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 avril 2019 totalisant un montant de 3 076 777,92 \$.

19-05-439 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1753 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 / Élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 9 mai 2019, le Règlement d'emprunt n° 1753 autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O ainsi que l'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 2 412 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 2 412 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-05-440 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1776 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 9 mai 2019, le Règlement d'emprunt n° 1776 autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 3 490 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-05-441 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1773 / Plans et devis / Surveillance / Construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809 incluant les ouvrages connexes / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 14 mai 2019, le Règlement d'emprunt n° 1773 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et la construction d'une caserne d'incendie sur le lot 1 545 809, incluant les ouvrages connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 6 400 000 \$ à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 6 400 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-05-442 Emprunt temporaire / Règlement d'emprunt n° 1756 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes / Partie de la rue Chicoine / Approbation MAMH

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) approuvait, en date du 14 mai 2019, le Règlement d'emprunt n° 1756 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels pour les travaux d'aqueduc et de pavage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la rue Chicoine en décrétant une dépense et un emprunt de 2 528 000 \$ à ces fins;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement au taux d'intérêt prévu à l'entente avec la Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges sise au 455, avenue Saint-Charles, Vaudreuil-Dorion, jusqu'à concurrence du montant autorisé par le MAMH, soit 2 528 000 \$, en attendant l'émission des obligations;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un ou des billets promissoires à cette fin.

« ADOPTÉE »

19-05-443 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 8 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-444 Comité de santé et de sécurité du travail – cols blancs / Réunion du 20 mars 2019

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols blancs tenue le 20 mars 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-05-445 Comité de santé et de sécurité du travail – cols bleus / Réunion du 3 avril 2019

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 3 avril 2019 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

19-05-446 Lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion (CSN) / Mesure exceptionnelle dans un contexte de dotation / Autorisation de signature

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de la Ville de Vaudreuil-Dorion – CSN dans le cadre d'une mesure exceptionnelle applicable à une personne salariée dans un contexte de dotation.

« ADOPTÉE »

19-05-447 Service des travaux publics / Contrat individuel de travail / Contremaître – Mécanique / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à durée déterminée à intervenir entre la Ville et M. Frédéric Leroux et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-448 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation intérimaire au poste de contremaître – Bâtiments

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-223;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels au sein de la division – Entretien des infrastructures du Service des travaux publics;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine la prolongation de l'affectation intérimaire de M. Jean-Luc Boucher, journalier régulier saisonnier, au poste de contremaître – Bâtiments pour la période du 27 avril 2019 au 30 juin 2019;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Boucher bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 1 de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres* en vigueur, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à ladite Entente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-449 Service des travaux publics / Embauches / Journaliers réguliers saisonniers

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 6 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{mes} Jessika Bédard et Karine Saillant ainsi que de M. Marco Lefebvre aux postes de journaliers réguliers saisonniers au sein du Service des travaux publics, à compter du 22 mai 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{mes} Bédard et Saillant ainsi que M. Lefebvre devront compléter une période d'essai de 1 040 heures régulières de travail et obtenir leur permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de neuf mois à compter de la date d'entrée en fonction à titre de salarié régulier afin de satisfaire aux exigences du poste de journalier régulier saisonnier;

QU'il est entendu que M^{mes} Bédard et Saillant ainsi que M. Lefebvre pourront être confirmés dans leur poste sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat à la suite de leur période d'essai et de l'obtention de leur permis de conduire classe 3, ces deux conditions devant être réunies;

QU'il est entendu que M^{mes} Bédard et Saillant ainsi que M. Lefebvre sont admissibles au régime d'assurance collective à compter du 22 mai 2019, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{mes} Bédard et Saillant ainsi qu'à M. Lefebvre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-450 Service des travaux publics / Embauche / Journalier régulier saisonnier

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 6 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Sébastien Blanchette au poste de journalier régulier saisonnier au sein du Service des travaux publics, à compter du 3 juin 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Blanchette devra compléter une période d'essai de 1 040 heures régulières de travail et obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai maximum de six mois à compter de la date d'entrée en fonction à titre de salarié régulier afin de satisfaire aux exigences du poste de journalier régulier saisonnier;

QU'il est entendu que M. Blanchette pourra être confirmé dans son poste sur recommandation favorable de son supérieur immédiat à la suite de la période d'essai et de l'obtention du permis de conduire classe 3, ces deux conditions devant être réunies;

QU'il est entendu que M. Blanchette est admissible au régime d'assurance collective à compter du 3 juin 2019, et ce, selon les modalités particulières prévues à la convention collective de travail ainsi qu'au règlement du régime d'assurance collective;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Blanchette;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-451 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation de poste / Inspectrice municipale 1

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-112;

CONSIDÉRANT l'appréciation de la contribution de M^{me} Claudia Trottier réalisée par M^{me} Marie Claude Gauthier, directrice du Service du développement et de l'aménagement du territoire par intérim, le 25 avril 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Trottier dans son poste d'inspectrice municipale 1;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Trottier.

« ADOPTÉE »

19-05-452 Service des loisirs et de la culture / Attribution de poste / Concierge

CONSIDÉRANT la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019 dans le cadre du renouvellement de la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT l'affichage de quatorze postes réguliers cols bleus du 4 au 18 février 2019;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues dans le cadre de l'affichage et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT l'attribution des postes cols bleus réguliers adoptée en vertu de la résolution 19-03-264;

CONSIDÉRANT qu'un poste régulier à temps complet de concierge au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture est vacant à la suite de l'attribution des postes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville attribue le poste régulier à temps complet de concierge de jour (dimanche au jeudi) au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, à M^{me} Marie-Josée Séracino, concierge régulière saisonnière, et ce, à compter du 22 mai 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Séracino est réputée avoir complété sa période de familiarisation de trois mois en raison du poste qu'elle occupe et que dans ces circonstances, elle est confirmée dans son poste et obtient ainsi sa sécurité d'emploi en date de la présente;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-453 Service des loisirs et de la culture / Attribution de poste / Concierge

CONSIDÉRANT la résolution 19-03-264;

CONSIDÉRANT qu'un poste régulier à temps complet de concierge de jour au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture est devenu vacant à la suite de l'attribution des postes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville attribue le poste régulier à temps complet de concierge de jour (lundi au vendredi) au sein de la division – Sports et loisirs du Service des loisirs et de la culture, à M. Alexandre LeGrand, et ce, à compter du 22 mai 2019, au salaire prévu à l'annexe C - classe 6 de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M. Alexandre LeGrand devra compléter la période de familiarisation, laquelle en l'espèce a débuté le 24 mars 2019;

QUE conformément à la lettre d'entente 02-2019 intervenue entre la Ville et le Syndicat manuel des travailleurs et travailleuses de Vaudreuil-Dorion – CSN le 1^{er} février 2019, les salariés qui seront confirmés dans leur poste obtiendront leur sécurité d'emploi à cette date;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. LeGrand;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-454 Service de sécurité incendie / Embauche / Capitaine aux opérations / Modification de la résolution 19-04-346

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-346;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la date d'embauche de M. Jacques Fellis, capitaine aux opérations du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier dispositif de la résolution 19-04-346 soit modifié comme suit :

« QUE la Ville autorise l'embauche de M. Jacques Fellis au poste régulier de capitaine aux opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 29 avril 2019, au salaire prévu à l'annexe B-1 (classe 1 - échelon 4) de l'échelle salariale du Service de sécurité incendie incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente».

« ADOPTÉE »

19-05-455 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Chef de section – Environnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 13 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Sarah Mailhot au poste régulier de chef de section – Environnement au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 10 juin 2019, au salaire prévu à la classe 14 (échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} Mailhot aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Mailhot;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-456 Service de sécurité incendie / Modification de statut / Pompier

CONSIDÉRANT la résolution 18-07-588;

CONSIDÉRANT la demande de M. Francis Gaudet, pompier à temps complet, de retourner dans ses fonctions de pompier à temps partiel à compter du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'article 15.09 de la convention collective de travail en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le statut de M. Francis Gaudet, pompier à temps complet, soit modifié par celui de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 13 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-457 La Grande Boucle des Trois-Lacs 2019 / Autorisation et soutien technique

CONSIDÉRANT la tenue de la 6^e édition de La Grande Boucle des Trois-Lacs, le 16 juin 2019, au cours de laquelle trois parcours à vélo seront offerts aux citoyens et citoyennes de Vaudreuil-Soulanges et des environs afin de les faire pédaler dans la région tout en promouvant de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés lors de cet événement seront destinés à l'achat de vélos par l'entremise de l'organisme Le Zèbre rouge en plus de soutenir des projets structurants d'activités physiques dans les écoles afin de faire bouger les élèves de la Commission scolaire des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT la demande de soutien technique afin d'assurer le bon succès de l'événement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la tenue de La Grande Boucle des Trois-Lacs dans certaines rues de la Ville le 16 juin 2019 ainsi que la fermeture des rues parcourues, s'il y a lieu;

QUE la division – Sports et loisirs ainsi que le Service des travaux publics assurent le soutien technique demandé lors de cet événement, consentent au prêt du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'événement et prévoient la location de structures gonflables, le tout pour une valeur approximative de 3 000 \$;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-05-458 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2018-2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par l'organisme Les skieurs de l'Île inc. afin d'accorder un rabais de 5 \$ par inscription aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de sentiers balisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à l'organisme Les skieurs de l'Île inc. une somme de 365 \$, soit l'équivalent du rabais de 5 \$ accordé pour 73 inscriptions, pour les frais relatifs aux inscriptions de la saison 2018-2019;

Certificat de crédits suffisant émis.

« ADOPTÉE »

19-05-459 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-24 / Fourniture d'un véhicule – Ford Explorer « police interceptor »

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un véhicule – Ford Explorer type "police interceptor", deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mai 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-24;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicules;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'un véhicule – Ford Explorer type "police interceptor" neuf (année 2020), et ce, pour un montant de 57 481,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-24;

QUE cette acquisition ainsi que l'ensemble des équipements et fournitures requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisant émis.

« ADOPTÉE »

19-05-460 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-25 / Fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mai 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-25;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de contrat par demande de prix pour l'achat de véhicules;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une fourgonnette – Ford Transit neuve (année 2019), et ce, pour un montant de 44 719,52 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-25;

QUE cette acquisition ainsi que l'ensemble des équipements et fournitures requis soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-461 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-28 / Fourniture d'un condenseur à air – 1 HP – 825 RPM

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un condenseur à air – 1 HP – 825 RPM, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 17 mai 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-19-28;

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution d'un contrat par demande de prix pour la fourniture et réparation d'équipements d'électricité, de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lapointe Réfrigération inc., 561, rue de Salaberry, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 6K3, pour la fourniture d'un condenseur à air – 1 HP – 825 RPM, marque Refplus, modèle CLR-107-8 neuf, et ce, pour un montant de 30 297,06 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-19-28;

QUE cette acquisition ainsi que les frais accessoires y afférent, s'il y a lieu, soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-462 Ordres de changement n^{os} 12 à 17 et 19 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n^{os} 12 à 17 et 19 de l'entrepreneur général reliés au projet « Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil - appel d'offres n° 401-110-18-51 » totalisant un montant de 26 581,97 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-463 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1775.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le contrôleur de projet – PCO de la division – Génie, en date du 3 mai 2019, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-19-R1775.01 à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement d'une partie de la rue Chicoine entre la route De Lotbinière et la rue Trudeau;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

19-05-464 CPTAQ / Demande d'autorisation / Utilisation à d'autres fins qu'agricole – Remplacement du système de traitement des eaux usées / Lot 1 830 810 / Secteur Domaine-en-Haut / Règlement n° 1687

CONSIDÉRANT que le système de traitement des eaux usées existant desservant le secteur du Domaine-en-Haut est désuet;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite remplacer le système de traitement des eaux usées existant afin de régler la non-conformité liée au rejet d'eaux usées dans l'environnement provenant du système existant;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite le passage d'une conduite d'émissaire sur la partie du lot 1 830 810, à la sortie du nouveau système de traitement des eaux usées, afin de déverser les eaux traitées dans le cours d'eau le plus près;

CONSIDÉRANT que le lot 1 830 810, où est prévue l'installation de la conduite d'émissaire, se situe à l'intérieur de la zone agricole permanente et que le propriétaire de ce lot a signé un consentement pour l'établissement d'une servitude de 193,2 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas à l'extérieur de la zone agricole, d'espace approprié disponible pour faire ces aménagements;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour la réalisation de ce projet, de présenter une demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture visant cette conduite d'émissaire est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de cette conduite n'a pas de répercussion sur l'activité agricole puisqu'il est prévu dans un talus où il n'est pas possible de faire de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu pour la conduite d'émissaire a été déterminé afin de diminuer au maximum les impacts sur les activités agricoles, en considérant les caractéristiques physiques du site;

CONSIDÉRANT que le projet visé n'entraîne aucune conséquence négative sur l'utilisation, le développement et les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun impact pour les établissements de production animale car il n'y a pas de distances séparatrices applicables;

CONSIDÉRANT que le projet ne comprend aucun morcellement;

CONSIDÉRANT le projet n'a aucun impact sur le développement et les conditions socioéconomiques de la région ainsi que sur la viabilité de la collectivité;

CONSIDÉRANT qu'aucun site à l'extérieur de la zone agricole permanente ne peut répondre aux besoins ponctuels du projet;

CONSIDÉRANT qu'un refus de la CPTAQ compromettrait la réalisation du projet de remplacement du système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut, desservant 35 résidences déjà construites;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE recommander à la CPTAQ d'accepter la demande d'autorisation pour l'implantation d'une conduite d'émissaire sur une partie du lot 1 830 810 d'une superficie de 193,2 mètres carrés, permettant ainsi de rendre fonctionnel le nouveau système de traitement des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut;

QUE le chef de division – Génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la demande d'autorisation.

« ADOPTÉE »

19-05-465 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement de pointage final / Appel d'offres n° 401-110-19-R1783.01 / Services professionnels / Plans et devis / Réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par le contrôleur de projet – PCO de la division – Génie en date du 6 mai 2019, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public 401-110-19-R1783.01 pour des services professionnels en vue de la préparation des plans et devis dans le cadre du réaménagement d'une partie de la route De Lotbinière entre le boulevard Harwood et l'avenue Saint-Jean-Baptiste;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle.

« ADOPTÉE »

19-05-466 Financement supplémentaire / Entente / Réseau de transport métropolitain / Préparation des plans et devis / Construction / Tunnel piétonnier et cycliste / Rues des Asters et des Muguets

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-457 autorisant le Réseau de transport métropolitain (exo) à procéder à l'appel d'offres afin d'obtenir les services professionnels dans le cadre du projet de tunnel piétonnier et cycliste au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O reliant les rues des Asters et des Muguets;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville, par la résolution précitée, de rembourser à exo les coûts réels de construction, incluant les services professionnels, et ce, pour un montant ne dépassant pas 3 500 000 \$;

CONSIDÉRANT une demande du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la mise en place d'un dispositif de gestion des matières en suspension;

CONSIDÉRANT les deux options proposées par le mandataire d'exo soit la mise en place d'un système avec filtre ou l'aménagement d'un bassin de rétention;

CONSIDÉRANT que l'option du bassin de rétention est plus appropriée;

CONSIDÉRANT que pour la conception dudit dispositif, des honoraires supplémentaires de 13 400 \$, taxes applicables non comprises, sont nécessaires;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à assumer les honoraires professionnels supplémentaires de 13 400 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-467 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 / Services professionnels / Étude d'ingénierie préliminaire / Plans et devis / Gestion des appels d'offres / Remplacement du système des eaux usées / Secteur du Domaine-en-Haut / Règlement n° 1687

CONSIDÉRANT la résolution 15-09-854 adjugeant le contrat de services professionnels pour le projet de remplacement du système des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut à la firme Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT que ce projet est retenu à des fins d'aide financière au volet 1 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que la période d'attente de la validation du concept par le MAMH et le MELCC pour l'installation septique a duré approximativement trois ans, soit de 2016 à 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu beaucoup d'échanges, lors de ces trois années, entre les deux ministères et de questionnement fait au consultant, causant des honoraires professionnels supplémentaires dus à la coordination supplémentaire de ce dernier;

CONSIDÉRANT que l'estimation budgétaire a évolué depuis le début du projet ainsi qu'à la suite du choix du type de système de traitement des eaux usées (MBBR) par le MAMH;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une visite sur le terrain il a été constaté que le talus longeant la zone des travaux présente des affaissements et qu'une stabilisation s'avère requise ainsi qu'une étude hydrologique relativement à la pente des berges du ruisseau qui est très élevée;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'optimiser le projet par l'intégration d'une clôture, le bétonnage de l'allée d'accès, l'ajout d'un équipement sanitaire et l'installation d'un équipement de contrôle télémétrique;

CONSIDÉRANT que l'ajout des travaux précités n'était pas prévu initialement et qu'ils s'ajoutent au mandat de conception de Tetra Tech QI inc.;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de Tetra Tech QI inc. en lien avec ces nouveaux travaux;

CONSIDÉRANT que le MAMH permet qu'une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % de la dépense prévue par le règlement d'emprunt, puisse être engagée avant l'entrée en vigueur du règlement;

CONSIDÉRANT que les dépenses engagées jusqu'à maintenant atteignent pratiquement 5 %;

CONSIDÉRANT que pour finaliser la préparation du Règlement n° 1687, l'estimation préliminaire révisée doit être préparée par Tetra Tech QI inc. et qu'un délai d'approbation par le MAMH est nécessaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de financer l'ordre de changement n° 1 afin que Tetra Tech QI inc. prépare une nouvelle estimation et que la Ville finalise le règlement d'emprunt;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire, la préparation des plans et devis et la gestion des appels d'offres pour le remplacement du système des eaux usées du secteur du Domaine-en-Haut – appel d'offres n° 401-110-15-R1687.01 » totalisant un montant de 21 090 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-468 Acquisition / Partie de la rue des Pruches / Lot 5 908 540 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1714 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavages, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-395 décrétant l'ouverture de la rue des Pruches sur le lot 5 908 540;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 5 908 540;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 5 908 540;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-469 Ouverture / Rue des Châtaigniers / Lot 6 256 440 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Modification de la résolution 18-12-1118

CONSIDÉRANT la résolution 19-05-434;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 18-12-1118 décrétant l'ouverture de la rue des Châtaigniers en remplaçant le lot « 5 935 820 » par le lot « 6 256 440 »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée la résolution 18-12-1118 en remplaçant le lot « 5 935 820 » par le lot « 6 256 440 »;

« ADOPTÉE »

19-05-470 Acquisition / Partie de la rue des Châtaigniers / Lot 6 256 440 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1714 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavages, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes;

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-1118 modifiée par la résolution 19-05-469 décrétant l'ouverture de la rue Châtaigniers sur le lot 6 256 440;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 6 256 440;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition du lot 6 256 440;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-471 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1784 / Acquisition du lot 3 285 778

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1784 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 13 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1784 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 3 285 778 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 940 550 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

19-05-472 Adoption de premier projet / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1778 intitulé :

« Règlement sur l'agriculture urbaine »

soit adopté;

DE déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation requise;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

19-05-473 Avis de motion / Règlement n° 1778 / Agriculture urbaine

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement sur l'agriculture urbaine.

19-05-474 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 8 mai 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-475 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-05-476 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-05-477 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 16 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe